



FORMATION SYNDICALE

Union Départementale CGT des Alpes-Maritimes

*A toutes les organisations du département
Aux membres de la CE de l'UD*

FORMATION S'IMPLIQUER ORGANISATION par les SYNDICATS

Cette formation est le premier pas du nouveau parcours de formation syndicale générale. Elle est désormais le pré-requis obligatoire pour suivre la formation PARTICIPER qui remplace le Niveau 1. Il est donc important qu'elle soit mise en œuvre par les syndicats.

Elle est prévue pour les nouveaux adhérent.es, mais peut aussi concerner des adhérent.es plus ancien.nes. Pour les syndicats qui n'ont pas les moyens de réaliser cette formation ou pour les syndiqué.es n'ayant pas de syndicat statutaire, elle est aussi organisée par les UL, aux dates inscrites sur le plan de formation départemental

Les syndicats peuvent télécharger sur le cloud de la formation syndicale confédérale le classeur formateur.rice (fichier pdf de 90 pages) et les diaporamas à projeter. Il est aussi disponible sur le cloud du site de l'UD (codes d'accès sur demande des syndicats).

Afin d'en faciliter la mise en œuvre, la formation syndicale de l'UD CGT 06 a élaboré une documentation pédagogique complémentaire, composée :

- d'affiches A3 à imprimer ;
 - de fiches complémentaires au classeur formateur ;
 - d'un puzzle sur support aimanté (pour tableau). Chaque UL a été dotée d'un exemplaire et il peut être prêté aux organisations sur demande.
 - d'un classeur stagiaire : préambule des statuts de la CGT, charte d'Amiens, charte de vie syndicale, charte des élu.es et mandaté.es, charte égalité femmes / hommes, et des informations sur les associations partenaires de la CGT (Avenir Social, Indecosa, IHS, FSGT, ETCL). Il comporte aussi un modèle de fiche à personnaliser par le syndicat : « Tes contacts à la CGT ».
- Sont également joints des documents d'aide à la préparation du stage : bon de commande pour le livret de stage, exemple de planning, fichier pour faire des cavaliers avec les noms des stagiaires.

Tous ces documents sont disponibles en fichiers dématérialisés, notamment sur le cloud « formation syndicale » du site de l'UD CGT 06.

Informations pratiques pour le stage S'IMPLIQUER

Le livret « Ma formation syndicale »

Il fait partie des supports pédagogiques de cette formation. Les commandes du livret sont à adresser par courriel à commandeformation@cgt.fr, en remplissant le bon de commande. Il est préférable d'anticiper en prévoyant un délai d'un mois pour la livraison.

Subventionnement du stage, les conditions :

- ☞ Être déclaré au Pôle de la Formation Syndicale dans le plan de formation d'une UD ou d'une fédération.
- ☞ Respecter le programme confédéral.
- ☞ À l'issue de la formation, renvoyer le dossier complet et émargé par les stagiaires et les formateur.rices.

Les stages figurant au catalogue confédéral et prévus aux plans de formation des UD et des fédérations donnent droit à une subvention de 13 € par jour, par stagiaire et par animateur.rice, dans la limite de 6 stagiaires au minimum et 20 au maximum, plus 2 animateur.rices maximum (dans le contexte sanitaire actuel le pôle confédéral recommande un maximum de 8 stagiaires).

Afin de faciliter l'organisation du stage S'IMPLIQUER par les syndicats et leur permettre de bénéficier de la subvention, le dispositif habituel d'enregistrement des stages interpro par l'UD d'une part et des stages professionnels par la fédération d'autre part est modifié, uniquement pour cette formation.

Ainsi le syndicat peut se rapprocher de sa fédération ou de son UD pour inscrire ce stage dans le plan de formation, ce qui lui permet de se voir attribuer un n° de stage et la subvention.

L'UD 06 propose aux syndicats des Alpes-Maritimes organisant la formation S'IMPLIQUER de les inscrire sur son plan de formation départemental, ce qui leur permettra d'être attributaires d'un n° de stage. Elle transmettra au pôle confédéral les dossiers administratifs complets et remplis par les participant.es, fournis par les syndicats. Elle leur reversera la subvention à réception de celle-ci.

Le dossier administratif

Il peut être téléchargé sur le site de la formation syndicale CGT et sur le site de l'UD. Il est aussi disponible sur demande au secteur formation syndicale de l'UD pour envoi dématérialisé. Il comprend :

- une feuille d'émargement en format A 3,
- la fiche individuelle de stage à remplir par chaque stagiaire,
- la fiche de formateur.rice à remplir par chaque intervenant.e,
- une fiche signalétique du stage remplie par l'animateur.rice à la fin du stage
- un modèle d'attestation pour l'employeur
- un modèle d'attestation individuelle à conserver par le stagiaire, accompagné d'une fiche descriptive.

Le secteur formation de l'UD est disponible pour répondre aux questions et demandes des syndicats pour l'organisation de cette formation.

PLAN DE FORMATION DÉPARTEMENTAL 2021

INFORMATIONS

Modifications validées en CE de l'UD :

- fixation d'une date pour la formation « CSE-SSCT » à Nice du **14 au 18 juin 2021**.
- session supplémentaire du stage « Agir contre violences sexistes et sexuelles au travail » **du 21 au 23 juin**, le stage du 25 au 27 mai ayant enregistré plus de candidatures que de places disponibles.

Une nouvelle session du stage « CSE Prise de mandat » sur Nice pourrait être organisée durant le 2ème semestre.

Pour rappel, les formations de 5 jours « CSE Prise de mandats » et « CSE-SSCT » pour les élu.es en CSE sont organisées et gérées par l'UD, en partenariat avec les UL. Il en est de même pour les stages de formation syndicale générale « Niveau 2 ».

Les UL gèrent et organisent les formations « CSE 2 jours » et « Délégué Syndical », ainsi que les formations générales S'IMPLIQUER (ex formation d'accueil FANS) et PARTICIPER (ex Niveau 1).

